

---

# Budget en bref

---

19 avril 1983

*Res.*  
HJ13  
A29c  
1983

Canada

## Un budget de relance

*«Mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver d'emploi.»*

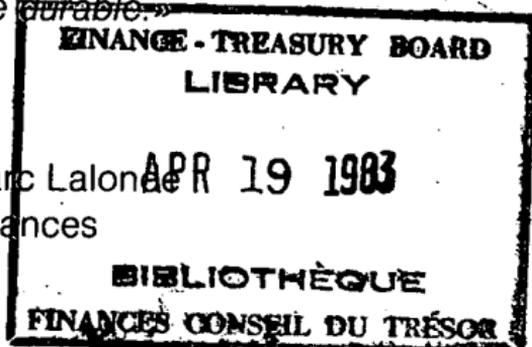
*«La reprise économique est amorcée au Canada. Le pire moment de la récession qui nous a paralysés pendant plus d'un an est maintenant passé. La production industrielle est en hausse, comme les mises en chantier de logements. L'inflation est en baisse, comme les taux d'intérêt. Chose plus importante encore, la confiance est en train de se rétablir parmi les entrepreneurs et les consommateurs.»*

*«Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui, malgré des tensions financières considérables, n'a dérogé ni à sa volonté ni à son devoir de venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin. . . »*

*«Je me suis donné un double objectif: engager fermement la reprise, et voir à ce qu'elle soit durable. Pour créer les emplois que requièrent les Canadiens, j'ai proposé des mesures qui entreront en vigueur immédiatement, mais qui viseront aussi le moyen terme. . . »*

*«Ce budget fait principalement appel au dynamisme et à la créativité du secteur privé pour susciter une reprise durable.»*

L'honorable Marc Lalonde  
Ministre des Finances



## Programme spécial de relance

Un programme spécial de relance de quatre ans apportera pour environ \$4.6 milliards d'aide à l'investissement afin d'accélérer la reprise et mettre en place les infrastructures qui accroîtront la compétitivité de l'économie et engendreront de nouveaux emplois. Ce plan de relance comprend sept initiatives clés. Le programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent finalement à améliorer la situation financière, les perspectives de croissance et la capacité de création d'emplois du secteur privé.

### Projets spéciaux de relance

Des projets d'investissements publics de \$2.2 milliards seront entrepris au cours des quatre prochaines années – plus de 100 projets dans toutes les régions du pays. C'est environ \$1.5 milliard de plus que prévu antérieurement, principalement grâce à l'accélération de projets qui auraient été réalisés plus tard. Plus de la moitié des dépenses totales sera engagée les deux prochaines années pour relancer l'économie dès maintenant. Des mesures spéciales sont prises pour mettre ces nouveaux projets sur une «voie rapide» et veiller à ce qu'ils soient exécutés dans les délais et les budgets prévus. Des investissements importants seront consentis pour les aéroports, les routes et les infrastructures portuaires, les installations de R&D, la mise en valeur des ressources, l'aménagement foncier et touristique et l'achat de navires et de matériel de communications perfectionné.

Un autre élément du Programme spécial de relance vise à accélérer les investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Ces encouragements spéciaux à la relance de l'investissement privé représenteront \$2.4 milliards sur les quatre prochaines années.

### **Crédit d'impôt à l'investissement**

Les règles applicables à ce crédit sont libéralisées pour permettre aux sociétés de mieux s'en servir pour accroître leurs investissements productifs. Une aide fiscale supplémentaire de \$1.3 milliard sera apportée aux investissements réalisés après le budget, en supprimant les plafonds qui limitent actuellement le crédit susceptible d'être déduit de l'impôt à payer et en améliorant les possibilités d'utiliser les crédits acquis, mais non utilisés, dans l'année pour réduire les impôts des autres années. Ces changements fiscaux proposés sont permanents.

### **Equipement de construction**

Le champ du crédit d'impôt à l'investissement de 7 pour cent est étendu à titre permanent à l'équipement lourd de construction acheté neuf après le 19 avril 1983. Cela représente une aide fiscale d'environ \$125 millions sur les quatre prochaines années.

## **Crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements**

Pour accélérer les investissements du secteur privé sur les trois prochaines années, une partie du crédit d'impôt acquis sur les investissements admissibles réalisés avant le 1<sup>er</sup> mai 1986 sera remboursée directement, en espèces, aux contribuables qui autrement ne pourraient l'utiliser entièrement pour diminuer leur impôt fédéral. Ce changement temporaire mettra \$400 millions de plus à la disposition des entreprises pour réduire leurs coûts initiaux d'investissement. Pour les petites sociétés, les agriculteurs et les entreprises non constituées en société, 40 pour cent du crédit d'impôt à l'investissement ne pouvant être utilisé pour diminuer les impôts de l'année seront remboursés. Pour les autres sociétés, la partie remboursable sera de 20 pour cent. Cette mesure sera particulièrement utile aux entreprises qui démarrent.

## **Crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions**

Cette mesure apportera quelque \$240 millions pour diminuer le coût des nouvelles actions émises avant 1987 par des entreprises qui entreprennent des investissements après le budget. Elles pourront transférer les crédits d'impôt acquis sur ces investissements pour attirer les acheteurs de nouvelles actions. Le premier acheteur des actions pourra utiliser ce crédit à concurrence de 25 pour cent de la valeur des actions, et le crédit d'impôt à l'investissement acquis par la société émettrice sera diminué d'autant. Cette mesure facilitera le financement des investissements pendant la reprise.

## **Fonds spécial de relance des investissements**

Ce fonds de \$300 millions servira les deux prochaines années à inciter le secteur privé à engager des investissements importants dès le début de la reprise. L'aide sera concentrée sur des projets d'intérêt national, régional ou sectoriel particulier.

## **Fonds spécial de relance des exportations**

Ce fonds spécial de relance de \$180 millions fournira à la Société pour l'expansion des exportations des ressources supplémentaires afin d'aider les entreprises canadiennes à décrocher de gros contrats à l'étranger. Ces nouvelles ressources permettront à la Société de chercher des possibilités d'exportation avec plus de dynamisme que ne le lui permettent les contraintes existantes de financement.

## **Taxe spéciale de relance**

Les coûts supplémentaires liés au Programme spécial de relance seront financés à terme par une taxe spéciale de relance – une hausse d'un point du taux de la taxe fédérale de vente. Pour ne pas freiner la reprise, cette taxe supplémentaire sera différée au 1<sup>er</sup> octobre 1984 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 1988.

## **Mesures en faveur du logement**

Deux changements importants sont apportés au Régime enregistré d'épargne-logement (REEL) afin de stimuler immédiatement les achats de maisons neuves et de mobilier. Cinq programmes existants en matière de logement sont prolongés ou renforcés.

### **REEL**

Les particuliers admissibles à un REEL qui achèteront une maison nouvellement construite et des articles pour la meubler avant 1985 pourront déduire de leur revenu imposable, en une seule fois, le montant voulu pour porter au plafond de \$10,000 leurs contributions totales à un REEL.

Pour relancer l'économie, on permettra aux particuliers de retirer en franchise d'impôt la totalité ou une partie de l'épargne actuellement accumulée dans un REEL pour acheter de l'ameublement et des appareils électroménagers neufs entre le 19 avril et le 31 décembre 1983. Ces retraits ne les empêcheront pas de faire plus tard des versements déductibles d'impôt au REEL.

### **Autres programmes de logement**

- \$120 millions de plus iront prolonger le Programme canadien de rénovation des maisons jusqu'au 31 mars 1984. Ce programme offre des subventions allant jusqu'à \$3,000 aux familles à revenu faible ou moyen pour financer 30 pour cent des frais de rénovation.

- \$40 millions de plus, sur deux ans, sont affectés au Programme d'aide à la remise en état des logements, qui vise à améliorer les logements non conformes aux normes dans des zones urbaines et rurales désignées.
- 2,500 logements sociaux supplémentaires seront financés pour les ménages à revenu modique en 1983-84, portant ainsi l'affectation annuelle totale à 25,000 logements.
- \$40 millions de plus sont consacrés à la construction et aux rénovations résidentielles dans les réserves indiennes.
- \$30 millions de plus sont affectés au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété pour le prolonger jusque vers la fin mai. Le programme offre aux particuliers admissibles des subventions de \$3,000 pour l'achat d'une maison.

## **Aide directe à l'emploi**

Un supplément de \$710 millions, dont \$280 millions affectés spécifiquement aux programmes pour les jeunes, est consacré sur deux ans à des programmes nouveaux ou élargis d'aide directe à l'emploi. Sur cette somme, \$440 millions seront dépensés en 1983-84 portant ainsi les dépenses totales du gouvernement fédéral pour l'aide directe à l'emploi à \$1,484 millions cette année.

- Le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS), amorcé en octobre dernier pour créer des emplois en faveur des personnes en chômage prolongé, sera accru de \$280 millions – dont \$180 millions de fonds nouveaux.

- \$150 millions de plus sont consacrés au Programme des initiatives spéciales pour l'emploi afin d'accroître les dépenses des projets à forte proportion de main-d'œuvre, dans le cadre des programmes existants de construction.
- Une hausse de \$100 millions est approuvée pour les projets créateurs d'emplois de l'assurance-chômage, qui permettent aux chômeurs de continuer à recevoir des prestations tout en travaillant volontairement à des projets communautaires.

### **Programmes pour les jeunes**

- \$70 millions de plus sont affectés au programme Été Canada, qui offre aux étudiants des emplois d'été axés sur la carrière dans des organismes à but non lucratif et dans les ministères fédéraux.
- \$95 millions sont prévus pour un nouveau programme de stage pour les jeunes offrant des subventions salariales aux employeurs qui embauchent des jeunes, ainsi que pour développer la compagnie de travailleurs, qui assure une formation spéciale aux jeunes ayant des difficultés particulières à accéder au marché du travail.
- Le ministère de la Défense nationale engagera quelque 5,000 jeunes pour leur donner pendant environ un an une instruction militaire et une formation technique, au coût de \$75 millions pour les deux prochains exercices.
- Katimavik, un programme national de développement destiné aux jeunes et administré par une société privée à but non lucratif, recevra du fédéral \$40 millions de

plus, ce qui permettra d'avoir 4,000 participants de plus sur deux ans.

## **Technologie, recherche et développement**

En consultation avec les entreprises et les syndicats, le gouvernement propose d'établir un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

Le financement accéléré que comportent les Projets spéciaux de relance comprendra \$290 millions pour des installations de recherche et de formation et \$180 millions pour des achats de haute technologie.

On prévoit \$100 millions sur deux ans pour financer des travaux prioritaires dans le domaine des technologies nouvelles cruciales pour la compétitivité et la productivité du Canada.

Le fédéral consacrera \$155 millions de plus, les deux prochaines années, aux programmes de formation et de ressources humaines qui visent à doter le Canada des travailleurs qualifiés que requiert la croissance économique future.

## **Encouragements fiscaux à la R&D**

Un document budgétaire, lancé pour la consultation, expose deux propositions qui rendraient les encouragements fiscaux à la R&D plus accessibles, plus efficaces et plus simples, tout en facilitant le financement des sociétés de R&D, en particulier des petites entreprises. Les deux propositions sont: un crédit d'impôt supplémentaire de 10 points pour toutes les dépenses de R&D, en remplacement de la déduction actuelle de 50 pour cent pour la R&D supplémentaire et

un mécanisme qui permettrait aux entreprises de R&D de transférer la valeur de leurs encouragements fiscaux à la R&D à des investisseurs extérieurs, sous forme d'un crédit d'impôt de 50 pour cent, de manière à attirer des capitaux supplémentaires pour financer leur croissance.

### **Banque fédérale de développement**

Le mandat de la BFD sera étendu pour lui permettre d'apporter une aide plus large aux petites entreprises, notamment par des prises de participation qui contribueront à satisfaire les besoins de capitaux des petites sociétés prometteuses.

### **Financement agricole**

Le budget comporte des mesures fiscales générales qui bénéficieront aux agriculteurs et aux pêcheurs, ainsi que des encouragements fiscaux qui leur sont spécifiquement destinés. De plus, des prêts supplémentaires d'une valeur de \$100 millions seront offerts cette année aux agriculteurs en détresse financière, grâce à un programme spécial administré par la Société du crédit agricole. Les agriculteurs admissibles bénéficieront d'une réduction de taux d'intérêt de 4 points pendant les deux premières années du prêt.

### **Régime de placements en titres indexés (RPTI)**

Le budget propose un nouveau régime qui exonérerait d'impôt la partie inflationniste des gains en capital sur les actions ordinaires publiques de compagnies canadiennes. Ce régime entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1983 après des consultations avec le secteur privé.

Le RPTI vise à compenser l'effet de l'inflation sur l'impôt des investisseurs particuliers. Une fois à maturité, il économisera aux particuliers environ \$300 millions par an en impôt fédéral. Il contribuera aussi à relancer l'économie en encourageant les Canadiens à investir une plus forte proportion de leur épargne en actions ordinaires de sociétés canadiennes. Cela devrait faciliter les émissions publiques d'actions et, ainsi, aider les sociétés à réduire leur endettement.

### **Régime fiscal des pertes**

De nouvelles mesures fiscales donneront aux entreprises et aux investisseurs plus de possibilités de reporter leurs pertes afin de diminuer leurs impôts les autres années. Ces changements accroîtront les ressources d'autofinancement des entreprises au début de la reprise et, à plus long terme, permettront aux entreprises et aux investisseurs d'obtenir des déductions fiscales plus utiles au titre de leurs pertes.

- Les pertes d'entreprises pourront être reportées de trois ans en arrière, au lieu d'un an, et de sept ans dans l'avenir au lieu de cinq ans. Le report de trois ans en arrière entrera en vigueur immédiatement pour les petites sociétés et les entreprises non constituées en société et progressivement pour les autres.
- Les pertes agricoles et de pêche pourront être reportées de trois ans en arrière et de 10 ans dans l'avenir.
- Les contribuables pourront reporter de trois ans en arrière, au lieu d'un an, les pertes en capital déductibles de leurs gains en capital. Ce changement entrera en vigueur progressivement.

## **Système de prestations relatives aux enfants**

Le budget propose dans le système des prestations relatives aux enfants plusieurs changements qui bénéficieront aux familles qui en ont le plus besoin.

- La déduction maximale des frais pour garde d'enfants est doublée dès 1983. Elle sera maintenant de \$2,000 par enfant et de \$8,000 par famille. Elle sera modifiée pour ne faire aucune discrimination entre hommes et femmes.
- Le crédit d'impôt pour enfants sera maintenu à \$343 en 1983, au lieu de tomber à \$326 comme prévu dans la loi actuelle. L'indexation future s'appliquera au niveau de base de \$343. Le seuil de revenu familial au-dessus duquel le crédit d'impôt commence à diminuer sera maintenu à son niveau de 1982, soit \$26,330.
- L'exemption fiscale au titre des enfants et autres personnes à charge de moins de 18 ans sera maintenue au niveau actuel de \$710 en 1984 et les années suivantes.

### **Déduction des frais liés à un emploi**

A compter de 1983, la déduction pour frais liés à un emploi passera de 3 à 20 pour cent du revenu tiré d'un emploi, à concurrence de \$500. Cela diminuera les impôts des salariés ayant un revenu inférieur à \$16,667. Quatre millions de Canadiens en bénéficieront.

## **Autres changements de l'impôt des particuliers**

Le dégrèvement fédéral de \$200 sera ramené à \$100 en 1985 et \$50 en 1986. Pour les particuliers à revenu élevé, il sera réduit en 1984 en fonction de l'impôt fédéral de base dépassant \$6,000.

La déduction forfaitaire de \$100 pour dons de charité et frais médicaux sera supprimée en 1984. Les contribuables pourront toujours déduire leurs dons et frais médicaux effectifs, accompagnés de reçus, d'après les règles actuelles.

Pour les Canadiens travaillant à l'étranger à des projets particuliers, la déduction actuelle au titre du revenu d'emploi à l'étranger sera remplacée par un crédit égal à 80 pour cent de l'impôt canadien payable, jusqu'à \$100,000 de revenu.

## **Fiscalité de l'énergie et des ressources naturelles**

La taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS) qui devait être rétablie pour le pétrole classique après un moratoire d'un an, restera suspendue pendant une autre année, jusqu'au 31 mai 1984.

Pour encourager les projets de récupération améliorée du pétrole, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) ne sera pas exigible sur ces projets jusqu'à ce que les coûts d'immobilisation admissibles aient été récupérés. Cette mesure s'appliquera aux dépenses admissibles après le 31 décembre 1982.

En raison de la diminution de l'écart entre les prix mondiaux et intérieurs du pétrole, l'impôt direct supplémentaire sur le carburéacteur utilisé dans les vols internationaux et le prélèvement spécial

sur le carburant diesel exporté pour la marine prendront fin le 1<sup>er</sup> mai 1983.

Le gouvernement se propose de maintenir le prélèvement spécial de canadianisation à son niveau actuel et d'en utiliser le produit pour promouvoir l'autonomie pétrolière, en développant la présence canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz par un accroissement de l'exploration et de la mise en valeur des gisements nouveaux.

La déduction pour épuisement égale au tiers des dépenses d'exploration minière pourra être déduite par le contribuable de ses revenus d'autres sources, à concurrence de 25 pour cent, au lieu d'être déductible uniquement des bénéfices tirés des ressources. Cette mesure s'appliquera aux dépenses admissibles après le 19 avril 1983. Elle bénéficiera tout particulièrement aux petites entreprises minières.

### **Services de programmation de radiotélédiffusion**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1983, une taxe de vente de 6 pour cent s'appliquera aux sommes facturées pour les services de programmation de radio, de télévision et autres qui sont fournis par télécommunications. Cela comprend les frais facturés pour la location de câble, la télévision à péage et les films différés à la télévision dans les hôtels.

### **Exemption pour touristes**

Les plafonds de l'exemption pour touristes – la valeur des articles pouvant être rapportés au pays par les Canadiens en franchise de droits et de taxes – sont doublés. Le 20 avril 1983, l'exemption trimestrielle passe à \$100 et l'exemption annuelle à \$300.

## **Tarifs douaniers**

Conformément aux recommandations de la Commission du tarif, on abaisse les droits de douane touchant environ \$10 millions d'importations annuelles provenant des pays en développement, dans le cadre du tarif de préférence générale.

## **Perspectives économiques**

«Les mesures que j'ai annoncées aideront à créer plus d'emplois pour les Canadiens cette année et plus tard. Cet effet sera obtenu principalement en soutenant la croissance du secteur privé. . . Ces emplois devront venir d'un secteur privé fort et dynamique.»

Le Produit national brut (PNB) réel devrait s'accroître de 2.3 pour cent en moyenne cette année par rapport à la production moyenne de 1982. Cependant, en raison du fléchissement de l'an dernier, le PNB réel à la fin de 1983 devrait dépasser d'environ 6.5 pour cent le niveau de la fin de 1982. On prévoit pour 1984 une forte croissance de 5.2 pour cent en moyenne.

L'inflation devrait être de 6.3 pour cent en moyenne cette année et de 5 pour cent en 1984.

L'emploi devrait progresser assez vigoureusement cette année et encore plus en 1984. Il devrait y avoir au-delà de 600,000 Canadiens employés de plus à la fin de 1984 qu'à la fin de 1982. Cependant, le retour des sans-emploi sur le marché du travail contribuera à maintenir le taux de chômage, qui devrait être de 12.4 pour cent en moyenne cette année. Son taux moyen ne descendra peut-être qu'à 11.4 pour cent en 1984, mais le chômage affichera une nette tendance à la baisse au cours des prochaines années.

## **Le plan financier**

Le déficit de 1982-83 est évalué à \$25.3 milliards, environ \$2 milliards de moins que prévu en février.

Le déficit budgétaire de 1983-84 devrait s'élever à \$31.2 milliards, la hausse étant attribuable pour \$1.8 milliard aux mesures de ce budget. Une croissance économique modérée cette année, le maintien d'un chômage élevé et la baisse des prix du pétrole contribueront aussi à gonfler le déficit.

A mesure que l'économie se raffermira à moyen terme, le gouvernement propose dans son plan financier de réduire le déficit aussi vite que le permettra la situation économique. Grâce à la limitation de leur hausse, les dépenses fédérales diminueront régulièrement en proportion du PNB jusqu'en 1986-87.

A moyen terme, l'effet net des mesures du budget est d'accroître le déficit fédéral de \$1.8 milliard cette année et de \$600 millions l'an prochain, mais de le réduire de \$1.8 et de \$2.6 milliards les deux années suivantes, quand l'économie se redressera.

«Les difficultés des dernières années ont montré clairement qu'un nouveau partenariat national s'impose entre les travailleurs, les entreprises et les gouvernements du Canada. Ce nouveau partenariat pour la relance nationale est indispensable, si nous voulons relever les rudes défis de la concurrence pendant les années 80 et créer les emplois dont les Canadiens ont besoin.»

*For further information on the Budget:*  
Information Division,  
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5  
(613)992-1573

*For additional copies of this booklet:*  
Distribution Centre,  
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5  
(613)995-2855

*Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:*

Centre de distribution,  
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5  
(613)995-2855

*Pour de plus amples renseignements sur le budget:*

Division de l'Information,  
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5  
(613)992-1573